



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4056

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 65e édition de la "SaintéLyon", le samedi 1er et le dimanche 2 décembre 2018 - Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4056 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS A L'ASSOCIATION LE CYCLOTOURISTE, POUR L'ORGANISATION DE LA 65E EDITION DE LA "SAINTELYON", LE SAMEDI 1ER ET LE DIMANCHE 2 DECEMBRE 2018 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Le Cyclotouriste, dont le siège social est situé au 19 rue du Bœuf à Lyon 5^e, organise la 65^e édition de la « SaintéLyon », du samedi 1^{er} au dimanche 2 décembre 2018.

Cette association a pour objet de promouvoir la pratique de l'éducation physique et des sports de tourisme et d'organiser des randonnées cyclistes et pédestres.

Ce raid nocturne, reliant Saint-Etienne à Lyon, alliant à la fois trail et course sur route, est le rendez-vous incontournable de fin de saison et la plus grande course nature de l'hexagone en termes de participants.

En effet l'année dernière, environ 17 000 concurrents ont répondu présents à cette édition, malgré des conditions climatiques difficiles, dont 7 000 sur la formule 72 km solo.

Pour cette 65^e édition, 7 formules seront proposées :

- le 12 km « Saintétic » au départ de Chaponost ;
- le 22 km « Saintésprint » au départ de Soucieu-en-Jarrest ;
- le 44 km « Saintexpress » au départ de Sainte-Catherine ;
- un nouveau parcours, le plus long de la « SaintéLyon » : le 81 km en solo ou en relais par équipe de deux (31.5/49.5 km), par équipe de trois (31.5/28.5/21 km) ou par équipe de quatre (18.5/13/28.5/21 km), au départ du Parc des Expositions de Saint Etienne.

L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Le Salon du Trail / Running sera par ailleurs installé du 30 novembre au 1^{er} décembre 2018, et comprendra une superficie de 3 000 m² pour 120 exposants. L'accès est gratuit et ouvert à tous, coureurs, accompagnateurs et grand public, soit plus de 40 000 visiteurs attendus, sur les deux jours d'exposition.

Depuis plusieurs années, l'association poursuit son engagement pour limiter les nuisances inhérentes à l'événement et inciter le public à adopter des attitudes responsables envers l'environnement. Depuis 2015, une équipe de coureurs bénévoles est mobilisée pour sensibiliser les participants au respect des règles et éventuellement les sanctionner en cas de non-respect de l'environnement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont :

- de pérenniser cet événement et de rassembler un grand nombre de participants ;
- d'organiser une compétition de qualité afin d'assurer la satisfaction des participants ;
- de rendre cette course plus accessible en adaptant les formules proposées ;
- de préserver au mieux les sites traversés par l'épreuve et donc de poursuivre la sensibilisation des participants à la protection de l'environnement.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi d'accueillir un événement phare de la discipline à Lyon et de mettre en valeur le territoire de la ville auprès d'un public de plus en plus nombreux et venant de la France entière.

En 2017, l'association Le Cyclotouriste a reçu une subvention de 25 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par la délibération n° 2017/3415 du 20 novembre 2017.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 25 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 1 162 200 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association « Le Cyclotouriste ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 25 000 euros est allouée à l'association Le Cyclotouriste pour l'organisation de la manifestation la « SaintéLyon », du 1^{er} au 2 décembre 2018.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Le Cyclotouriste est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, chapitre 415, article 6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT